

## Après la crise sanitaire du Covid 19

La DGCCRF vous informe pour faciliter la relance de votre activité pendant cette phase de redémarrage de l'activité économique.

Les mesures prises pour contenir l'épidémie de Covid19 (confinement de la population et fermeture de tous les établissements non essentiels) ont bouleversé l'activité économique et fragilisé de nombreuses entreprises. Cette crise sanitaire a également un impact psychologique sur les consommateurs.



### Pendant la crise : faire face à l'urgence économique

Dès le début de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place des mesures de **soutien aux entreprises**.

**Plus d'infos :** [Coronavirus COVID-19 : Les mesures de soutien aux entreprises](#)

Dans le domaine du tourisme, une [ordonnance](#) a mis en place un dispositif équilibré, permettant de préserver l'équilibre économique des entreprises du secteur.

**Plus d'infos :** [Nouvelles règles de remboursement dans le secteur du tourisme](#)

Dans le domaine des **délais de paiement**, un comité de crise, auquel participe la DGCCRF, a été créé avec pour mission de régler les difficultés rencontrées dans ce domaine.

**Plus d'infos :** [Mise en place d'un comité de crise face à la situation de dégradation des délais de paiement](#)

Durant cette période de nombreuses **arnaques** se sont développées, visant tant les professionnels que les consommateurs. La DGCCRF a régulièrement enquêté sur ces abus, pour mettre un terme aux pratiques et communiqué pour mettre en garde leurs victimes potentielles.

**Plus d'infos :** [Arnaques liées au Coronavirus](#)

## Gérer l'après-crise : accompagner la reprise d'activité

Avec le déconfinement progressif, chaque entreprise doit simultanément relancer son activité tout en protégeant ses salariés, et rétablir au plus vite les échanges avec ses partenaires commerciaux et les consommateurs.

Pour les aider dans cette période délicate, la DGCCRF a conçu pour elles un vademecum qui présente de manière pédagogique les règles relatives à la **concurrence** (fonctionnement équitable des marchés, relations équilibrées entre les entreprises) et à la **protection des consommateurs**.

Un respect scrupuleux de ces règles contribue au rétablissement des relations de confiance de chaque entreprise avec ses fournisseurs et ses clients, professionnels ou particuliers.

Pendant cette période de transition, les services de la concurrence, consommation et répression des fraudes reprennent leurs **contrôles** de manière progressive. Si l'entreprise contrôlée est de bonne foi ou fait face à des difficultés nées de la crise, ils privilégient en cas de manquement, la pédagogie et l'accompagnement des professionnels pour les aider à se mettre en conformité.

Le guide met également les entreprises en garde contre les **arnaques** diverses dont elles peuvent être victimes, qui se sont multipliées ces derniers mois. Ces conseils de prudence prennent une importance particulière pendant la crise actuelle.

<a href="http://www.economie.gouv.fr/dgccrf">www.economie.gouv.fr/dgccrf</a>			
 dgccrf	 dgccrf	 dgccrf	DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auzel 75 703 Paris Cedex 13 T : 01 44 87 17 17

